

Focus sur 2 dispositifs clefs

La visite de pré-reprise

La visite de pré-reprise **permet d'engager des démarches précoces de résolution de problème.**

C'est une visite spécifique à destination des salariés en arrêt de travail de plus de 30 jours.

Elle **permet d'identifier les difficultés prévisibles à la reprise du travail et de réfléchir à des solutions possibles** : aménagement du poste de travail et /ou du temps de travail, reprise progressive,...

Cette visite peut-être demandée au cours de l'arrêt de travail par le salarié, son médecin traitant, le médecin conseil de la sécurité sociale ou son médecin du travail.



Le rendez-vous de liaison

Le RDV de liaison est un nouveau dispositif qui **favorise le maintien dans l'emploi, en anticipant et préparant le retour du salarié** après un arrêt de travail.

Il permet la reprise du dialogue entre l'employeur et le salarié, accompagné si besoin par le service de santé au travail.



Contactez-nous

secretariatpdp@presantis.org

Permanence téléphonique au 04 74 29 04 22

Lundi 8h-17h30, Mercredi 8h-12h, Jeudi 13h-17h



Lieux de permanence :

Centre de Grenoble : 4, rue Léon Sestier

Centre de Crolles : 129, rue Henri Fabre

Centre de Chatte : 85 chemin des Gameux

Centre de Vienne : 36 avenue Général Leclerc

Mars 2026

 Présantis

VOTRE PARTENAIRE PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL

www.presantis.org

La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle m'accompagne



Agent public



Salarié-e



Intérimaire



Indépendant-e

Je me sens en difficulté à mon poste de travail à cause de mes problèmes de santé



La cellule PDP m'accompagne dès que je me sens en difficulté au travail et ce quelque soit ma situation : en poste ou en arrêt de travail.

PRÉSANTIS

4, rue Léon SESTIER 38000 Grenoble ☎ 04.76.48.05.54

Difficultés de santé au travail

Les problèmes de santé, qu'ils soient d'ordre physique ou psychologiques, peuvent mettre en péril le bon déroulement d'un parcours professionnel.



Quels sont les risques ?

- Ne plus pouvoir effectuer correctement et sereinement son travail
- Ne plus parvenir à se projeter dans l'avenir, être perpétuellement dans l'inquiétude du lendemain
- Être gagné par la démotivation, le découragement, la perte de confiance en soi, un sentiment d'isolement
- Voir ses relations avec ses collègues ou sa hiérarchie se dégrader
- Être fréquemment absent
- Perdre son emploi

Il existe des solutions pour sécuriser son parcours professionnel



- Concevoir un projet réaliste d'évolution professionnelle au sein de son entreprise, en concertation avec le médecin du travail et l'employeur
- Découvrir un autre métier dans une autre entreprise durant un arrêt de travail
- Réaliser un bilan de compétences
- Recourir au dispositif de transition professionnelle
- Envisager une création d'entreprise
- ...



Faire appel à la cellule PDP

Pour quoi faire ?

Bénéficiaire d'un accompagnement Social si besoin

- Accès à des dispositifs spécifiques
- Aide aux démarches complexes



Bénéficiaire d'un accompagnement psychologique si nécessaire

- Lors de situation de souffrance au travail, d'épuisement professionnel, de ressenti d'impasse professionnelle...

Bénéficiaire de conseils en évolution socio-professionnelle pour trouver des solutions concrètes visant à faire évoluer favorablement sa situation.

A noter : la cellule n'est en aucun cas un organisme de contrôle, ni de formation, ni un service de recherche d'emploi.

Quels sont les avantages ?

- Je reste acteur de mon parcours professionnel
- Je conserve mon emploi grâce au dialogue concerté entre mon employeur, mon service de santé au travail et moi
- Je suis accompagné dans la recherche d'un reclassement ou des démarches de reconversion si cela correspond à une nécessité ou un souhait
- Je suis bien informé sur mes droits et sur tous les dispositifs ressources existants
- Je bénéficie d'un accompagnement pluridisciplinaire

